

La maison neuve basse

consommation : c'est parti !

Philippe Nunès

2013



La réglementation thermique impose un niveau BBC c'est-à-dire de 50 kWh par m² et par an pour toute construction neuve. Cette nouvelle « norme » fait désormais partie de notre quotidien.



En application de la loi du 11 mars 1957, il est interdit de reproduire intégralement ou partiellement le présent ouvrage, sur quelque support que ce soit, sans l'autorisation de l'Éditeur ou du Centre Français d'exploitation du droit de copie, 20, rue des Grands Augustins, 75006 Paris.

© XPair éditions, 2013

La réglementation obligatoire pour toute construction neuve

À partir du 1er janvier 2013 toutes les maisons neuves respecteront la RT 2012. Cette réglementation se base sur la norme BBC, soit en moyenne un maximum de consommation d'énergie primaire de 50 kWh/m².an.

Les actions portent essentiellement sur une isolation renforcée, une étanchéité aux infiltrations, et des équipements techniques à haute efficacité énergétique.

Globalement, par rapport à l'ancienne réglementation c'est une diminution par trois du niveau de consommation des cinq usages réglementaires : le chauffage, le rafraîchissement, l'eau chaude sanitaire, l'éclairage, les auxiliaires électriques de chauffage de ventilation.

Attention néanmoins sur ce chiffre « de 50 kWh », car il s'exprime en énergie primaire (énergie théorique à l'origine de la production), une valeur purement conventionnelle réglementaire qui concerne comme dit plus haut uniquement cinq usages. Notons d'ores et déjà que les autres usages (électroménager, informatique, box Wifi, prises électriques,...) peuvent être d'un niveau aussi important.

L'évolution de cette réglementation 2012 sera la RT 2020, qui imposera un niveau encore plus sévère de basse consommation, puisque c'est le BEPOS, bâtiment à énergie positive qui sera la référence en France de toutes constructions neuves. À ce sujet je vous invite à lire la chronique : [Rénovez la maison basse consommation](#)

Une énergie renouvelable obligatoire pour toute maison individuelle



Cette réglementation thermique se donne les moyens pour atteindre un niveau de basse consommation, et privilégie incontestablement les énergies renouvelables. Elle donne l'obligation majeure d'installer pour toute maison individuelle neuve une énergie renouvelable.

Cela pourrait être l'énergie solaire thermique : chauffe-eau solaire thermique, panneaux solaires aidant au chauffage des locaux,...

Ou l'énergie renouvelable de la pompe à chaleur : pompe à chaleur air air, pompe à chaleur air eau, pompe à chaleur géothermique sol eau, ou pompe à chaleur eau eau.

Ou encore la combinaison de chauffe-eau thermodynamique avec par exemple une chaudière à condensation, voire l'usage tout électrique tels que radiants et plancher rayonnant électrique.

Autres usages électriques : soyez vigilants sur leur consommation



Si la maison basse consommation respecte la réglementation thermique RT 2012, il ne faudra pas s'arrêter aux cinq usages conventionnels qui sont limités théoriquement aux 50 kWh par mètre carré. Force est de constater sur les retours d'expérience de maison BBC, que les autres usages électriques peuvent dépasser cette seule valeur car ils deviennent de plus en plus prépondérants. Par exemple, l'usage intempestif des appareils ménagers de basse catégorie joue dans la balance. Les box TV/tél/Internet Wifi sont des consommateurs importants et continus d'électricité. Certains écrans TV plasma peuvent être de véritables radiateurs.

Il appartient donc à l'utilisateur de raisonner à la fois en termes conventionnels (respect de la RT 2012), mais également en termes de bon sens.

Nous recommandons:

- L'usage de machine à laver et d'équipements électroménagers de catégorie A ou A+,
- D'éviter des écrans TV plasma et d'opter pour des écrans TV à basse consommation,
- D'installer les veilles informatiques sur tous les équipements bureau de la maison : PC et imprimante ...

Sources et liens utiles

- <http://rt2012-leguide.com> www2.ademe.fr
- www.assemblee-nationale.fr

Pour en savoir plus

- [dossier CONSTRUIRE LA MAISON A ENERGIE ZERO](#)

Avril 2013



Philippe Nunes
Ingénieur expert

Ingénieur thermicien, Philippe NUNES vous livre son point de vue sur les technologies des équipements et solutions de chauffage, climatisation, ventilation. Directeur Général de Climamaison, il intervient en apportant son éclairage et son expérience de plus de 20 ans dans les métiers du confort thermique.